

Bonjour à tous,

Je remercie toutes personnes qui ont assisté à la réunion du samedi et toutes les personnes qui se sont manifestées ces derniers temps pour mener à bien notre mission en tant que parents délégués.

Je vous prie de trouver ci-après les points discutés :

Le rôle des parents au sein du conseil de classe.

*Véritable lien entre les professeurs et l'administration du collège ou du lycée d'une part et les familles d'autre part.

*Ils s'informent sur la vie de la classe et cherchent, avec le conseil de classe, des solutions aux éventuelles difficultés.

*Ils représentent les parents.

*Un délégué de parents aux conseils de classe s'intéresse à tous les élèves (et non seulement à son enfant et ses copains !)

*Un parent volontaire peut être délégué de parents pour une classe dans laquelle il n'a pas son propre enfant (Cela peut permettre d'assurer une représentation dans certaines classes).

*C'est en jouant parfaitement son rôle de porte-parole, dûment mandaté, que le parent délégué pourra faire valoir sa représentativité, et en conséquence être reconnu comme tel.

*Il n'est pas toujours facile de s'exprimer dans les conseils de classe. Raison de plus pour être préparé, ce qui suppose que le parent délégué soit parfaitement au courant de ses droits, informé de l'attente des parents, informé aussi de ce qui se passe dans la classe.

*Des réunions sont en partie consacrées à l'analyse des conseils de classe. Un délégué de niveau fait la synthèse de tous les conseils des classes de son niveau.

*Le parent délégué, qu'il soit titulaire ou suppléant, se doit de travailler en collaboration totale avec son co-délégué.

*Les parents délégués, titulaires et suppléants, doivent se partager leurs présences aux conseils de classe de l'année. Le suppléant ne peut en aucun cas n'être qu'une "roue de secours".

Quelques propositions pour vous permettre de jouer au mieux votre rôle :

A partir du moment où vous êtes désignés :

Vous assurer que l'établissement a bien fait connaître votre nom aux parents de la classe. Vous procurer l'adresse des parents de la classe (dans la mesure où ceux-ci ont accepté la communication de leurs coordonnées aux représentants des parents).

Prendre contact avec les élèves.

Prendre contact avec les parents. Pour cela plusieurs suggestions :

Faire des réunions préalables avant chaque conseil avec les parents de la classe (difficile mais de loin le plus efficace) - sinon faire une réunion en début d'année et une autre si possible en fin d'année.

Interroger les parents par un questionnaire transmis par les élèves.

Rendre compte après chaque conseil à tous les parents de la classe (attention, vous êtes tenus au devoir de réserve, ce qui implique notamment que les personnes ne puissent être mises en cause et que le compte rendu écrit porte sur des considérations générales).

Avant le Conseil de Classe

- Assurez-vous que le professeur principal a bien fait connaître votre nom de délégué aux parents d'élève de la classe via le carnet de correspondance. Il ne peut communiquer votre n° de téléphone que si vous l'y autorisez expressément (envoyez au chef d'établissement un mot : "je soussigné... délégué parent de la classe... demande expressément au chef d'établissement de communiquer mon n° de téléphone aux parents de la dite classe. N° à communiquer :..... Date et signature").

Durant le Conseil de Classe

- Lorsque des adultes ont un regard négatif sur un enfant, s'attacher à "interroger", remettre en cause cette négativité qui n'est jamais profitable à l'enfant. Chercher surtout à éviter le cumul de regards négatifs, chercher ce qu'il a de positif et valoriser les points positifs.
- Faire un bref compte rendu oral du dépouillement des questionnaires recueillis auprès des parents.

Après le Conseil de Classe

- Rédiger un compte-rendu en collaboration avec le délégué présent de l'autre association.
- Envoyer ce CR par e-mail aux familles dont les délégués ont l'adresse.

- Remplir le compte-rendu, à votre délégué de niveau. Ces éléments serviront ainsi à faire une synthèse des conseils par niveau.

Plan d'action :

- ❖ Organiser une réunion avec le proviseur ou le proviseur adjoint concernant certains points :
 - Emplois du temps (journées de 9h) ;
 - Plusieurs évaluations de suite pour collégiens ;
 - Participation des trois parents au conseil de classe ;
 - Communiquer les noms des parents délégués et de leurs coordonnées aux parents des élèves via le cahier de correspondance;
 - Organiser une réunion de prise de contact avec les parents ;
 - Organiser une réunion de préparation de conseil de classe avec le professeur principal et le CPE ;
 - Faire participer les élèves à des actions de solidarité ;
 - Demander les coordonnées des élèves délégués ;
 - Organiser un bal de fin d'année ;
 - Echange avec les autres établissements français de Rabat et les autres villes ;
 - Penser à un système de tutorat des élèves ;

- ❖ Faire une analyse qui reporte les résultats des élèves sur certaines matières notamment les mathématiques pour ressortir le niveau du collège au lycée.